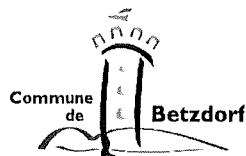


11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73-211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu

079
[Signature]

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 27.01.2023

Date de la convocation des conseillers : 20.01.2023

Date de publication de la séance : 20.01.2023

Présents : MM. Jean-François Wirtz, bourgmestre, Marc Ries, Sylvette Schmit-Weigel, échevins
Mme et MM. Marc Bosseler, Frank Bourgnon, Patrick Lamhène, Fernande Klares-Goergen, Jules Sauer,
Olafur Sigurdsson, Jean-Pierre Meisch, conseillers.

Absent excusé : Reinhold Dahlem.

Steph Hoffarth, secrétaire communal

ORDRE DU JOUR No : 09.5.

Modification du règlement-taxe relatif à la location des salles communales.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 28 octobre 2022 portant modification du règlement-taxe relatif à la location des salles communales, approbation ministérielle du 7 novembre 2022, réf. : 840x66f7f/nh ;

Considérant qu'il y a de lieu de modifier le prédit règlement, ceci afin de l'adapter aux besoins actuels, dont notamment la mise à disposition de l'ancienne école à Berg et l'utilisation de l'Airtramp ;

Entendu les explications du collègue des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'édicter un nouveau règlement-taxe relatif à la location des salles communales, comme suit (modifications en rouge) :

Article 1^{er} :

Les tarifs pour la location des centres culturels, salles communales, terrains de football, hall des sports et cours, sont arrêtés comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

L'utilisateur accepte qu'une caution au montant de 500 € est à déposer auprès de la recette communale lorsqu'il s'agit d'une fête privée ou d'une manifestation commerciale et à but lucratif.

Les catégories de manifestations sont définies comme suit :

- Catégorie A : Personne privée, entreprises, sociétés et associations commerciales et à but lucratif, pour l'organisation de leurs fêtes (anniversaires, mariages etc.) et manifestations internes (assemblée générale etc.).
- Catégorie B : Associations, clubs, sections locales des partis politiques et fédérations sportives, culturelles, syndicales ou confessionnelles, établissements, institutions, organisations et syndicats publiques, étatiques et communales, pour l'organisation de leurs manifestations, activités, assemblées ou réceptions.

Centres culturels, salles communales Location par manifestation	Manifestation en €	
	Catégorie A	Catégorie B
« Al Scheier » à Betzdorf	150	Gratuit
Centre Culturel et sportif à Olingen	150	Gratuit
« Al Millen » à Olingen	150	Gratuit
« Al Schmoett » à Mensdorf	150	Gratuit
Centre Culturel à Mensdorf	150	Gratuit
« Al Kiirch » à Roodt/Syre	150	Gratuit
« Buvette Centre Sportif » à Roodt/Syre	150	Gratuit
Ancienne école à Berg	150	Gratuit

SYRKUS à Roodt/Syre Location par manifestation	Manifestation en €	
	Catégorie A	Catégorie B
SYRKUS (y compris verrière et buvette)	550	Gratuit
Verrière	150	Gratuit
Buvette	150	Gratuit
Cuisine	100	Gratuit
Equipement de projection	250	Gratuit
Equipement de son	250	Gratuit
Equipement de lumière	250	Gratuit
Gradins (montage et démontage)	1400	1400

Centre sportif à Roodt/Syre	Manifestation en €	
	Catégorie A	Catégorie B
Airtramp par heure	convention	10 /heure

Article 2

Le présent règlement-taxe abroge le règlement-taxe du 28 octobre 2022 relatif à la location des salles communales, approbation ministérielle du 7 novembre 2022, réf. : 840x66f7f/nh.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en tête.
 Suivent les signatures.

[Handwritten signatures and notes]
 Schmidt
 07.09
 [Signature]